

Affaire suivie par : Guillaume PETIT

Tel. 06 08 74 66 38

LEGENDRE Immobilier

4 rue Vasco de Gama

BP 20021

44801 SAINT-HERBLAIN Cedex

A l'attention de Monsieur Samuel GUILLEUX, Directeur
Région Ouest

Nantes, le 23 mars 2026

Objet : Ile de Nantes - Guillouard

Monsieur le Directeur,

La création de la ZAC « Île de Nantes » a été approuvée par la délibération du conseil communautaire du 15 octobre 2004, sur la base d'un dossier contenant une étude d'impact datée d'octobre 2004.

Eu égard à son ancienneté, la réforme du processus d'évaluation environnementale introduit par l'ordonnance du 3 août 2016 ne s'applique pas à cette ZAC.

En tout état de cause, si l'objectif poursuivi par la ZAC était « *la mise en œuvre du renouvellement urbain général* » d'un périmètre de 197 hectares au sein de l'Île de Nantes, la ZAC ne projetait pas de procéder à la reconversion de l'ensemble des parcelles incluses au sein de ce périmètre. S'agissant plus précisément de l'emprise dite « Guillouard », localisé au 15, boulevard des Martyrs Nantais de la Résistance, ce site était clairement, au stade de la création puis de la réalisation de la ZAC, à vocation industrielle. Il est du reste resté en activité jusqu'en 2016.

En notre qualité d'aménageur de la ZAC, nous confirmons que la reconversion de l'emprise Guillouard n'était pas programmée dans le cadre de la ZAC.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Virginie VIAL
Directrice Générale